

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le quinze février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le neuf février deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absente :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Absentes et avaient donné procuration :

Mme Nadia PONTOIZEAU, Mme Amélie RIVIÈRE

A été élue secrétaire :

Mme Céline VRIGNAUD

Service Urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2021_004 DU 15/02/2021

OBJET : CESSION DE TERRAIN A M. POINGT – Rue du Général de Gaulle

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du Domaine en date de 14 décembre 2020 ;

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSEAU, adjoint au Maire.

EXPOSÉ

La Commune, propriétaire du presbytère (parcelle AL 767) a été sollicitée par M. POINGT, voisin de cette parcelle, afin de lui céder une bande de terrain d'environ 26 m².

Cette bande correspond à une partie du parking de presbytère et ne modifie en rien son usage.

Une proposition conforme à l'avis du Domaine a été faite à Monsieur POINGT, c'est-à-dire 200€/m², soit 5200€ HT. Par un courrier du 23 décembre 2020, Monsieur POINGT confirme son souhait d'acquérir cette bande de terrain pour 200€/m² et il prendra également en charge les frais annexes (géomètre et notaire notamment).

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la cession de cette bande d'environ 26 m² au prix et conditions mentionnés.

DÉCISION

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

ID : 085-218502342-20210215-2021_004-DE

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, la cession d'une bande de terrain de 26 m² environ issue de la parcelle AL 767 au prix de 200€/m² ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 16 février 2021

Le Maire,



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Saint-Jean-de-Monts